## Mesures de sécurité routière sur le téléphone au volant en France et à l'étranger

## Mesures de sécurité routière sur le téléphone au volant en France

Conformément à l'article R.412-6-1, tout conducteur doit se tenir constamment en état et en condition d'exécuter les manœuvres qui lui incombent.

Depuis le 31 mars 2003, un décret sanctionne l'utilisation d'un téléphone portable tenu en main par une contravention de 2<sup>ème</sup> classe (35 €) et un retrait de 2 points du permis de conduire. Cette peine a été alourdie par décision du Comité interministériel de la sécurité routière du 11 mai 2011 et s'élève désormais à **135** € et d'un retrait de **3 points du permis de conduire.** 

Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions.

De même, le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit. Cette infraction est sanctionnée d'une contravention de 5ème classe d'un montant de 1 500 euros au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. L'appareil peut être saisi par les forces de l'ordre et définitivement confisqué après condamnation du contrevenant par le tribunal.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est interdit à tous les conducteurs (de voiture, de camion, de moto, de cyclo ou de vélo) de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio).

## Mesures de sécurité routière sur le téléphone au volant en Europe

En règle générale, les décisions réglementaires concernant les téléphones au volant ont été prises par les différents pays européens à la fin des années 90 ou au début des années 2000.

Aujourd'hui, dans 27 États membres de l'Union européenne (sur les 28), seul le téléphone tenu en main est interdit sauf en Espagne où, comme en France, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'usage de l'oreillette en conduisant est interdit.

En Suède, il n'y a pas de loi qui encadre l'utilisation du téléphone au volant. Les autorité suédoises sont d'avis que l'article général du code de la route suédois, précisant que « tout conducteur doit constamment rester vigilant, apte à manœuvrer et attentif à sa tâche de conduite », se suffit à lui-même.

PAYS	TELEPHONE PORTABLE (DATE DE LA REGLEMENTATION INTERDISANT SON UTILISATION A LA MAIN EN CONDUISANT)	POINTS (QUAND LE SYSTEME EXISTE DANS LE PAYS)	,	AMENDES (EUROS) (AUTRES APPAREILS EMBARQUES DANS LE VEHICULE, TELS QUE LECTEURS MP 3, LECTEURS TV/VIDEO, GPS, QUAND LEUR USAGE EN FAIT DES DISTRACTEURS DE CONDUITE OU GENENT LA VISION DU CONDUCTEUR)
ALLEMAGNE	1 <sup>er</sup> -02-2001 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres	1 (sur un total de 8 points de pénalité)	40 (si mise en danger d'autrui = 50 ; si dommages à autres véhicules = 60)	Si l'appareil est installé dans le champ de vision du conducteur = 25 ; Si TV et/ou vidéo regardée = 10
AUTRICHE	1 <sup>er</sup> -07 <sup></sup> 1999 Pas d'interdiction spécifique du kit		50	

	mains-libres			
BELGIQUE	1er-07-2000 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		100	
BULGARIE	Mai 2002 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		25	
CHYPRE	25.06.1999 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		85	
DANEMARK	1 <sup>er</sup> -07-1998 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres	0 (sur un total de 3 points de pénalité)	70	
ESPAGNE	21-01-2002 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres ( <u>oreillettes interdites</u> )	3	200	200
ESTONIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres en zone urbaine. Pas de restriction en zone rurale		40	
FINLANDE	1 <sup>er</sup> Janvier 2003 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		50	
FRANCE	30 mars 2003 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres ( <u>oreillettes interdites</u> )	3	135	1500 € et 3 points
GRECE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		100	
HONGRIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		38 en ville ; 57 sur routes ; 75 sur autoroutes	
IRLANDE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		60	
ITALIE	1 <sup>er</sup> -01-1993 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres	4 (sur un total de 20)	148	
LETTONIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		14	
LITUANIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		11	
LUXEMBOURG	1 <sup>er</sup> -08-2001 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres	0 (sur un total de 12)	74	Si l'appareil est installé dans le champ de vision ou qu'il est manipulé en conduisant ou encore que TV et/ou vidéo sont regardées = 49
MALTE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		23	
PAYS BAS	30 –03-2002 Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		160	Si la police estime que la conduite est devenue dangereuse à cause d'un appareil embarqué = 250
POLOGNE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		50	
PORTUGAL	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		120	
REP. TCHEQUE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		40	
ROUMANIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		30	
ROYAUME-UNI	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres	3 (sur un total de12 points	70	

		de pénalité)		
SLOVAQUIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		60	
SLOVENIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		120	
SUEDE	Pas d'interdiction spécifique de l'utilisation du téléphone portable tenu en main		Un conducteur peut être sanctionné pour distraction et le montant de l'amende est à l'appréciation de la police qui dira si, de ce fait, la conduite est dangereuse ou non	
CROATIE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres			
SUISSE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres		70	
NORVEGE	Pas d'interdiction spécifique du kit mains-libres			

## Quelques repères sur le téléphone au volant dans le reste du monde

Le téléphone au volant et l'utilisation du kit mains libre sont diversement réglementés aux USA.

En **Australie**, le kit mains libres est interdit pour les jeunes conducteurs.

En **Suisse**, l'utilisation du kit mains libres peut être considéré comme un facteur de conduite sans maîtrise.

Au Brésil, en Inde, en Russie et en Chine, le téléphone tenu en main est interdit au volant. En Inde l'utilisation du kit mains libres l'est également. Le « mains-libres » ne l'est pas.